

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0795

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) : Vaulx-en-Velin - Vénissieux

Objet : Création de 2 pôles d'entrepreneurs - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programmes

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0795**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) : Vaulx-en-Velin - Vénissieux

Objet : Création de 2 pôles d'entrepreneurs - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programmes

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération pôles d'entrepreneurs Arc est fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Avec 29 471 créations d'entreprises en 2019 (contre 6 000 créations il y a encore une quinzaine d'années et une augmentation de près de 25 % par rapport à 2018), la Métropole de Lyon est l'une des plus actives et des plus dynamiques en France pour les entrepreneurs. Toutefois, au-delà du nombre d'entreprises créées, l'enjeu est que ces entreprises puissent se pérenniser et se développer sur le territoire. C'est, en ce sens, que la Métropole a entièrement refondu son offre d'accompagnement auprès des entrepreneurs et lancé, en juin 2018, l'offre de services LYVE.

Les 3 pôles d'entrepreneurs situés au nord, au sud et à l'ouest de la Métropole (respectivement à Neuville-sur-Saône, Givors et Lyon 9ème), sont venus de manière physique sur cette nouvelle offre de services. Ces lieux proposent de l'hébergement et de l'accompagnement aux entrepreneurs. Ils se veulent, aussi, un lieu ressources pour tous les habitants porteurs de projets et entrepreneurs (hébergés ou pas au sein du pôle). On y retrouve une multitude d'acteurs de l'accompagnement.

Situés en périphérie, leur implantation les positionne comme de véritables portes d'entrée, avec un rayonnement sur leurs bassins de vie et d'emplois. Les 3 pôles d'entrepreneurs LYVE permettent d'apporter une réponse de proximité aux besoins des porteurs de projet et entrepreneurs sur tout le territoire métropolitain.

II - Création de 2 nouveaux pôles d'entrepreneurs

La PPI 2021-2026 a retenu l'implantation de 2 nouveaux pôles (un au nord-est de l'agglomération à Vaulx-en-Velin, un au sud-est à Vénissieux), pour accompagner cette dynamique entrepreneuriale et compléter le maillage territorial sur la partie est du territoire métropolitain.

Ces 2 pôles permettront d'accompagner et accélérer les dynamiques entrepreneuriales dans l'est de la Métropole et contribueront aussi, notamment, par leur effet levier, au rééquilibrage des dynamiques économiques au profit de la périphérie.

Chacun des nouveaux projets de pôle se déclinera en fonction des spécificités territoriales tout en s'inscrivant dans le socle commun. D'un point de vue immobilier, les pôles offrent une mixité de locaux pour répondre aux différents besoins de la jeune entreprise de divers secteurs d'activités : bureaux, ateliers et postes de travail en espace partagé.

Après études des différents montages immobiliers, le modèle suivant a été retenu : la Métropole, dans le cadre de sa compétence développement économique, est maître d'ouvrage des 2 projets.

Le calendrier prévisionnel planifie un démarrage des études à partir de septembre 2021. La livraison des 2 pôles est prévue mi-2025, en fonction des spécificités des projets respectifs et du type de maîtrise d'œuvre.

Aux termes des estimations, le coût global des deux projets s'élève à 14 000 000 €, toutes dépenses confondues, réparti de la façon suivante :

- pôle d'entrepreneurs nord-est, Vaulx-en-Velin : le coût d'opération du bâtiment s'élève à 7 000 000 €,
- pôle d'entrepreneurs sud-est, Vénissieux : le coût global s'élève à 7 000 000 €.

Les prévisions de dépenses de 14 000 000 €, toutes dépenses confondues, peuvent être réparties en 2 grandes phases :

- phase 1 : réalisation des acquisitions foncières et études (préalables, de programmation, de conception et consultation associées),
- phase 2 : réalisation des travaux et période de parfait achèvement.

Les individualisations partielles d'autorisations de programme sollicitées doivent permettre de couvrir les dépenses liées à la phase 1 pour chacun des 2 projets, soit un montant total de 1 165 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la phase études et acquisitions foncières des 2 projets de pôles entrepreneuriaux à Vaulx-en-Velin et Vénissieux.

2° - Décide les individualisations partielles de l'autorisation de programme P01 - Développement économique local, pour un montant total de 1 165 000 € TTC en dépenses, au budget principal selon l'échéancier suivant :

- pôle d'entrepreneurs du nord-est à Vaulx-en-Velin (608 000 € en dépenses) : opération n° 0P01O9253 :

- . 2021 : 40 400 € en dépenses,
- . 2022 : 39 600 € en dépenses,
- . 2023 : 528 000 € en dépenses ;

- pôle d'entrepreneurs du sud-est à Vénissieux (557 000 € en dépenses) : opération n° 0P01O9684

- . 2021 : 42 400 € en dépenses,
- . 2022 : 39 600 € en dépenses,
- . 2023 : 475 000 € en dépenses.

3° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction des demandes de subventions afférentes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271012-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
